La COVID-19 et le secteur du transport aérien au Canada : intervention, rétablissement et redémarrage

JUIN 2023

Transport Canada Transports Canada

Canada

Déclaration ministérielle

Les Canadiens comptent sur le transport aérien pour les relier les uns aux autres et au reste du monde, et pour soutenir leur prospérité et leur qualité de vie. Les Canadiens méritent un système aérien qui fonctionne bien et qui réponde à leurs besoins.

La pandémie mondiale de COVID-19 a été la pire crise de l'histoire de l'aviation commerciale. Elle a mis à rude épreuve notre système de transport aérien et les personnes qui y travaillent. Les effets de cette crise se sont fait sentir avec la reprise du trafic et la congestion des aéroports au Canada et dans le monde entier.

Le gouvernement du Canada a été présent au pire moment de la pandémie pour protéger les services offerts aux Canadiens et assurer la viabilité du système. Nous avons apporté un soutien ciblé pour maintenir la viabilité des aéroports et des transporteurs aériens, et pour veiller à ce que les habitants des communautés éloignées et nordiques continuent à bénéficier des services. Des programmes généraux, tels que la subvention salariale d'urgence canadienne, ont également aidé de nombreux travailleurs et entreprises dans l'ensemble du secteur.

Mais notre travail n'est pas terminé, et le gouvernement s'attache maintenant à prendre des mesures pour que le secteur du transport aérien réponde aux besoins des Canadiens à l'avenir. Comme annoncé dans le budget 2023, nous renforçons notre régime de protection des passagers aériens. Nous investissons dans de meilleurs contrôles de sûreté aérienne et mettons en œuvre un système de voyageurs vérifiés qui réduira davantage les temps d'attente tout en protégeant les passagers. Et nous veillons à ce que les exploitants aériens partagent leurs données pour faciliter les opérations. Le gouvernement a également pris des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de l'écosystème aéroportuaire, notamment par le biais de nouvelles normes de service, et pour améliorer la disponibilité des données concernant l'accessibilité des transports dans tous les modes.

Le Canada peut se vanter d'avoir un secteur aérien de premier plan au niveau mondial, et le gouvernement du Canada continuera à travailler avec les exploitants et les travailleurs pour veiller à ce que les besoins des Canadiens en matière de transport aérien soient satisfaits.

Introduction

La COVID-19 a exercé une pression extraordinaire sur le secteur du transport aérien canadien et a mis à l'épreuve sa capacité à fournir les services sur lesquels les Canadiens comptent. Le gouvernement du Canada a soutenu le secteur, à la fois pendant les pires moments de la crise et pendant les défis de la reprise. Le présent document décrit les efforts déployés par le gouvernement, en se concentrant sur trois périodes :

1. La crise immédiate provoquée par la pandémie (2020-2021)
2. Le défi de la reprise rapide (2022)
3. Aller de l'avant vers une croissance soutenue (2023 et au-delà)

Le transport aérien est essentiel pour les Canadiens

Compte tenu de l'étendue de notre territoire et de la dispersion de nos communautés, le transport aérien est plus important au Canada que dans la plupart des pays. Les Canadiens utilisent le transport aérien pour accéder à des services essentiels, rendre visite à leurs amis et à leur famille, et soutenir le commerce et le tourisme à l'échelle nationale et internationale.

Notre géographie, la répartition de la population et les conditions météorologiques créent également des défis uniques pour le secteur aérien canadien. Malgré ces défis, le secteur aérien canadien affichait de bons rendements avant la pandémie de COVID-19, avec une reconnaissance internationale de la qualité des services et de l'infrastructure, et une croissance de la connectivité et du choix pour les Canadiens avec peu ou pas d'aide gouvernementale.

Le transport aérien est un acteur majeur de l'économie canadienne et une source importante d'emplois. Avant la pandémie, le système de transport aérien du Canada employait environ 107 000 Canadiens tout en contribuant à hauteur de plus de 14 milliards de dollars au produit intérieur brut réel (base de prix 2012) et de 12 milliards de dollars en impôts fédéraux et provinciaux.

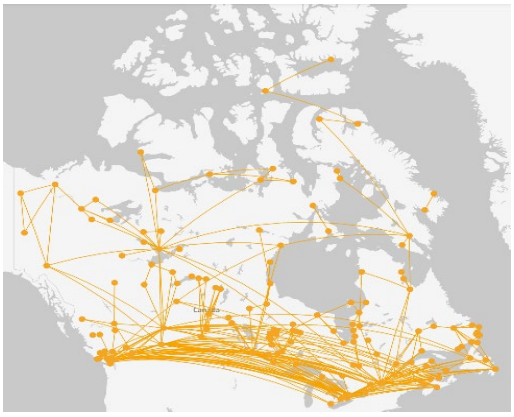

Figure 1. Trafic passager programmé au Canada, juin – septembre 2023 (Source : OAG Flight Mapper)

1. Naviguer dans la crise : Comprendre les impacts de la COVID-19 (2020-2021)

L'impact de la COVID-19 sur le transport aérien a été sans précédent, et le secteur a été l'un des plus durement touchés. Lorsque la pandémie a frappé, le nombre de voyageurs a chuté de 90 % pendant un an, entraînant des pertes parmi les plus importantes de tous les grands secteurs, tant en termes de revenus que de pertes d'emplois.

Malgré ces répercussions, le secteur aérien a joué un rôle clé depuis le début de la pandémie en continuant à fournir des services aériens essentiels, notamment pour se rendre à des rendez-vous médicaux à partir de communautés éloignées, pour les services d'ambulance aérienne, pour le réapprovisionnement des communautés, pour l'acheminement des marchandises vers les marchés, pour les opérations de recherche et de sauvetage et pour les interventions en cas d'incendies de forêt.

Bien que la reprise ait commencé en 2021, la variante Omicron a constitué un revers majeur pour le secteur et sa reprise.

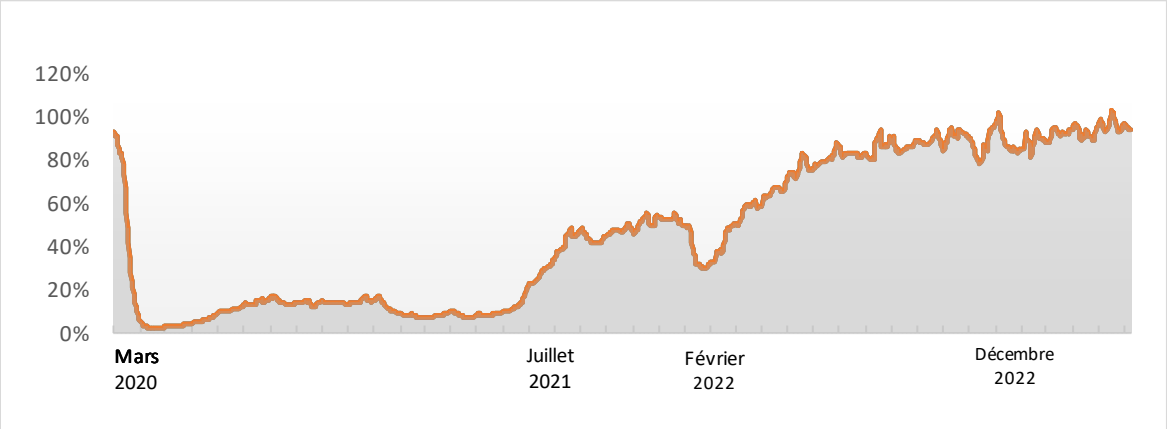

Figure 2 : Départs de passagers des aéroports canadiens en % des niveaux de 2019 Source : ACSTA, au 12 juin 2023

Le gouvernement a pris des mesures pour soutenir le secteur aérien canadien

À la suite des défis sans précédent auxquels est confrontée l'industrie mondiale de l'aviation, le gouvernement du Canada a pris des mesures pour soutenir le secteur aérien canadien. Reconnaissant le rôle vital que joue l'aviation en reliant les communautés, en stimulant la croissance économique et en facilitant le commerce international, le gouvernement a mis en œuvre des programmes et des initiatives novateurs.

COVID-19 Mesures de soutien du gouvernement

- Aéroports
  - Allégement des loyers des aéroports
  - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
  - Fonds de soutien aux aéroports (FSA)
  - Programme des infrastructures essentielles des aéroports (PIEA)

- Services aériens régionaux et éloignés
  - Initiative du transport aérien régional (ITAR)
  - Aide aux transporteurs du Nord (ATN)
  - Programme de services aériens en région éloignée (PSARE)

- Soutien sectoriel
  - Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)
  - Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)

Ces mesures ont été conçues pour aider les compagnies aériennes, les aéroports et l'ensemble de l'écosystème de l'aviation, dans le but de maintenir la capacité d'exploitation du secteur, de rétablir la confiance des consommateurs et d'assurer sa résilience à long terme. En combinant soutien financier, réformes politiques et partenariats de collaboration, le gouvernement a démontré son engagement à préserver l'avenir du secteur aérien canadien et à renforcer sa contribution essentielle à la prospérité du pays.

Aéroports

En mars 2020, le gouvernement a annoncé une exonération des **loyers aéroportuaires** de mars à décembre 2020 pour les 21 autorités aéroportuaires qui ont des baux fonciers avec le gouvernement fédéral. Nous avons accordé la même exonération à PortsToronto, qui exploite l'Aéroport Billy Bishop de Toronto.

Ce soutien a aidé les aéroports à réduire les pressions sur les coûts et à préserver leur trésorerie alors qu'ils faisaient face aux effets de la COVID-19 sur les flux de revenus. Nous avons offert davantage de soutien de janvier à décembre 2023 en combinant des exonérations de loyer pour les petits aéroports et des reports pour les quatre plus grands. Au total, les loyers supprimés s'élèvent à 162 millions de dollars et les loyers différés à 151 millions de dollars.

Le **Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)** aide les petits aéroports et les aéroports régionaux à réaliser des investissements essentiels dans des infrastructures liées à la sécurité. Cette aide est nécessaire, car les petits aéroports, qui sont essentiels au tissu économique et social des communautés et des régions qu'ils desservent, ne gagnent pas toujours assez d'argent pour couvrir les investissements nécessaires en matière de sécurité. Le programme prévoit jusqu'à 38 millions de dollars par an pour soutenir les petits aéroports dans leurs projets de maintenance liés à la sécurité. Afin d'apporter un soutien supplémentaire aux petits aéroports et aux aéroports régionaux pendant la pandémie, le programme a reçu un financement complémentaire unique de 186 millions de dollars pour deux ans, de 2021 à 2023.

Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires

- Depuis sa création en 1995, le gouvernement a investi plus de 1,25 milliard de dollars pour 1 239 projets dans 201 aéroports locaux, régionaux et du Réseau national des aéroports à travers le pays. Le programme finance une série de projets d'investissement, notamment la construction, l'agrandissement, la réhabilitation et la modernisation des pistes d'aéroport, des voies de circulation, des aires de trafic, du balisage des aérodromes et des aides à la navigation.

- Pendant la pandémie, la participation fédérale minimale aux coûts a été portée à 50 % et le programme a été étendu à huit petits aéroports appartenant au gouvernement fédéral et accueillant moins d'un million de passagers en 2019 (Gander, Charlottetown, Saint John, Fredericton, Moncton, Thunder Bay, London et Prince George).

- Ce soutien financier a permis aux petits aéroports du Canada d'apporter immédiatement les améliorations nécessaires en matière de sécurité, malgré les pertes de revenus dues à la COVID-19.

En mai 2021, le **Fonds de soutien aux aéroports (FSA)** a accordé une aide financière de 64,8 millions de dollars à 22 aéroports aux prises avec une réduction du transport aérien pendant la pandémie de COVID-19. Le programme a aidé les aéroports admissibles à maintenir leurs activités et à atténuer le risque d'insolvabilité. La même année, le **Programme des infrastructures essentielles des aéroports (PIEA)** a été lancé pour fournir un financement de plus de 570 millions de dollars sur cinq ans aux aéroports pour des projets d'infrastructures admissibles liés à la sécurité, à la sûreté, à la connectivité avec les systèmes de transport en commun ou aux tests et contrôles liés à la COVID-19 et à ses variantes. Ces fonds ont été alloués à 53 projets d'infrastructures essentielles dans 19 aéroports du Canada.

Service régional et en région éloignée

Compte tenu du rôle crucial que jouent les aéroports régionaux et les transporteurs dans l'accès aux vols commerciaux, le soutien aux chaînes d'approvisionnement essentielles et le développement économique, le gouvernement a mis en œuvre des mesures pour aider à relever ces défis.

En avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé qu'un montant pouvant atteindre 17,3 millions de dollars serait accordé aux **transporteurs du Nord** afin de garantir que les biens essentiels, tels que la nourriture et les fournitures médicales, puissent atteindre les communautés des territoires qui dépendent du transport aérien.

Le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire pouvant atteindre 174 millions de dollars en août 2020 pour assurer la continuité de l'accès aérien essentiel aux communautés éloignées par le biais d'accords bilatéraux avec les provinces et les territoires dans le cadre du **Programme de services aériens en région éloignée (PSRA)**. Ce programme a permis de maintenir les services aériens dans les communautés éloignées et de compléter les mécanismes de financement existants pour les transporteurs aériens.

- Ces fonds ont permis de maintenir un niveau minimum de service aux communautés régionales pendant la pandémie. Les fonds ont été utilisés par les compagnies aériennes pour subventionner les coûts d'exploitation des avions, le carburant, la main-d'œuvre, l'entretien des avions, etc. Ce financement a permis aux communautés régionales de rester connectées pendant une période difficile pour le secteur des transports.
- Ce programme a aidé de nombreuses communautés du Nord et de l'Arctique qui dépendent du transport aérien pour l'acheminement de biens et de services essentiels. Les efforts déployés pour soutenir les communautés nordiques et autochtones s'inscrivent dans le cadre des efforts de réconciliation du gouvernement.

L'**Initiative du transport aérien régional (ITAR)**, mise en œuvre par les agences de développement régional (ADR) du Canada, a fourni 206 millions de dollars sur deux ans aux entreprises et aéroports régionaux admissibles qui contribuent directement au transport aérien régional.

- Le fonds a été conçu pour aider à maintenir les liaisons et les services aériens régionaux pendant la pandémie et à rétablir les liaisons régionales à travers le pays.
- L'initiative a également soutenu les entreprises régionales admissibles, y compris les compagnies aériennes et les aéroports qui contribuent directement à stimuler le transport aérien régional. Par exemple, le financement a aidé les petits transporteurs aériens régionaux à améliorer leur infrastructure de technologie de l'information (TI) afin qu'ils puissent plus facilement assurer l'interligne avec les grands transporteurs aériens

Soutien à l'ensemble de l'économie

Depuis le début de la pandémie mondiale, le gouvernement a mis à disposition une série de mesures de soutien dans de multiples secteurs de l'économie, y compris la **Subvention salariale d'urgence du Canada** (SSUC) qui a fourni 3,3 milliards de dollars au secteur aérien pour soutenir les compagnies aériennes, les aéroports et les activités de soutien.

Le **Crédit d'urgence pour les grands employeurs** (CUGE) a été mis en place par une nouvelle société d'État fédérale, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), afin de fournir une aide en liquidités à court terme sous la forme de prêts à terme portant intérêt aux grands employeurs canadiens touchés par l'épidémie de COVID-19. Cette facilité a été créée pour fournir un financement provisoire aux grands employeurs canadiens afin de les aider à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à surmonter le ralentissement économique et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises par ailleurs viables. Plusieurs transporteurs aériens ont eu recours à ce programme, notamment Air Canada, Transat, A.T., Sunwing et Porter Airlines. Ce financement s'est accompagné de prêts ciblés à faible taux d'intérêt accordés aux transporteurs aériens afin qu'ils puissent rembourser les passagers dont le voyage a été annulé en raison de la pandémie.

2. Se remettre de la pandémie, ensemble (2022)

La situation en matière de santé publique s'est améliorée en 2022, et les Canadiens ont recommencé à voyager. Le nombre de passagers a augmenté de 280 % entre janvier et juin de cette année-là, ce qui a exercé d'énormes pressions sur un système qui était encore en train de se rétablir et de gérer un marché du travail complexe. Cette croissance était un signe positif pour le secteur aérien mondial, mais elle s'est également accompagnée de problèmes majeurs dans les opérations de transport aérien : les passagers du monde entier ont dû faire face à de longues files d'attente, à des vols annulés, à des correspondances manquées et à des bagages retardés. Ces défis ont nécessité une collaboration entre tous les partenaires de l'écosystème afin de pouvoir répondre au retour de la demande des passagers.

Comité des opérations de reprise aéroportuaire

Au printemps et à l'été 2022, le nombre de passagers dans le secteur aérien a commencé à augmenter rapidement, posant de nouveaux défis au système. Les longs temps d'attente pour les contrôles de sécurité, les retards et les annulations de départ, les mises en attente aux portes d'embarquement, les bagages malmenés et les longues files d'attente aux douanes et à l'immigration ont engendré de la frustration chez les voyageurs.

Pour traiter efficacement ces questions et trouver des solutions, le gouvernement a convoqué le Comité des opérations de reprise aéroportuaire (CORA) en mai 2022 afin que les principaux exploitants d'aéroports et transporteurs aériens, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'Administration canadienne de la sûreté

du transport aérien (ACSTA), NAV CANADA et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) surveillent et coordonnent activement les efforts visant à réduire l'impact des interruptions de service. Ce comité a également permis de recueillir des informations en vue de fournir des mises à jour régulières au groupe de travail du premier ministre sur l'amélioration du service aux Canadiens.

Le ministre des Transports et les hauts fonctionnaires du ministère ont rencontré régulièrement les hauts responsables du secteur aérien canadien afin de recenser les moyens de consolider nos progrès et de résoudre les problèmes de congestion des aéroports, tels que les retards et les annulations de vols, les bagages mal acheminés et les pénuries de main-d'œuvre, entre autres. Cela a aidé les exploitants à travailler ensemble pour déterminer les principaux défis, mettre en œuvre des actions concrètes et planifier de manière proactive les périodes de pointe des voyages.

Des efforts significatifs de la part de tous les intervenants pour recruter, former, certifier et retenir les employés dans l'ensemble du secteur.

- En 2022, plus de 2 000 nouveaux agents de contrôle ont été embauchés dans tout le Canada afin d'accroître la capacité de l'ACSTA à réduire les files d'attente pour les contrôles de sécurité.
- TC a aidé l'ACSTA à mettre en œuvre un processus d'intégration plus souple pour les nouvelles recrues afin qu'elles puissent être sur le terrain le plus rapidement possible.
- En outre, l'ACSTA a eu davantage recours à des agents de contrôle précertifiés pour effectuer des tâches non liées à la sécurité, ce qui a permis aux agents de contrôle certifiés de se concentrer sur les tâches essentielles en matière de sécurité. L'optimisation des ressources a permis un processus de contrôle plus efficace et plus efficient, améliorant ainsi l'expérience globale des voyageurs.
- Le ministère des Transports a également accéléré la délivrance d'habilitations de sécurité pour les transports et de cartes d'identité pour les zones réglementées aux agents de contrôle de l'ACSTA, afin de soutenir le processus d'embauche et de renforcer les capacités immédiates.
- L'ASFC a également recruté de nouveaux agents, notamment des agents des services frontaliers étudiants supplémentaires, afin de mieux gérer les arrivées internationales et le traitement aux frontières.

Des améliorations ont été apportées aux processus afin de rationaliser le parcours du voyageur dans les aéroports du Canada

- L'ASPC a collaboré avec l'industrie du transport aérien, l'ASFC et TC pour évaluer et atténuer les répercussions des mesures de santé à la frontière sur la congestion et la circulation tout en continuant de protéger les Canadiens
- L'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto et l'ASFC ont mis en place des kiosques et des portes électroniques supplémentaires dans les zones du hall des douanes de l'aéroport international Pearson de Toronto.

La communication et le partage d'informations ont été améliorés tout au long du parcours du voyageur

- Les aéroports, les compagnies aériennes et d'autres partenaires ont communiqué quotidiennement avec l'ACSTA pour lui fournir des prévisions sur le nombre de passagers, ce qui a permis à l'ACSTA d'adapter sa programmation afin de s'assurer que les agents de contrôle étaient disponibles à l'endroit et au moment voulus pour faire face aux périodes de forte affluence lors de la reprise rapide du trafic aérien.
- Toutes les parties prenantes ont renforcé la communication avec les voyageurs et les intervenants par le biais des médias sociaux, de la signalisation et des écrans multimédias afin de mieux les préparer aux exigences de contrôle avant l'embarquement et de traitement à l'arrivée et de faciliter un passage plus fluide à l'intérieur et à l'extérieur des aéroports.
- L'Office des transports du Canada a mis au point une ressource d'information pour aider les voyageurs qui subissent des annulations de vol, des retards ou des problèmes de perte de bagages au cours de leur voyage.

Amélioration de la réglementation relative aux droits des passagers aériens

- Le 8 septembre 2022, de nouveaux règlements sont entrés en vigueur pour garantir le respect des droits des passagers. La réglementation oblige maintenant les compagnies aériennes à offrir aux passagers un remboursement ou une nouvelle réservation, au choix du passager, en cas d'annulation de vol, ou un long retard dû à une situation hors du contrôle du transporteur aérien qui l'empêche de s'assurer que les passagers terminent leur itinéraire dans un délai raisonnable.

Sommet national sur la reprise du secteur du transport aérien (novembre 2022)

En novembre 2022, le ministre des Transports a dirigé le Sommet national sur la reprise du secteur du transport aérien, réunissant des partenaires industriels de haut niveau de 49 organisations, dont des exploitants d'aéroports, des transporteurs aériens, des associations industrielles, des groupes syndicaux, des groupes de défense des droits des consommateurs et des ministères et organismes gouvernementaux, afin de discuter des problèmes critiques auxquels est confronté le transport aérien commercial de passagers et de l'avenir du secteur aérien au Canada.

Les participants au ***Sommet national sur la reprise du secteur du transport aérien*** ont discuté d'un large éventail de défis, de stratégies et de prochaines étapes pour soutenir un secteur du transport aérien fort et résilient.

Les thèmes abordés sont les suivants

- COVID-19 : Leçons retenues et défis futurs
- Soutien à la transformation numérique
- Gestion des coûts et des infrastructures
- Intégration de la manière dont nous gérons les services dans les aéroports, notamment par la gestion des données.
- Transparence, responsabilité et droits des passagers

Les intervenants ont également été invités à remplir un questionnaire en ligne pour partager leurs points de vue afin d'éclairer les approches du gouvernement pour faire progresser le redressement du secteur.

Le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière est un forum intergouvernemental clé sur les questions liées ou affectant les transports au Canada et au niveau international. Ce forum a permis d'explorer les efforts liés au redressement du secteur aérien et de mettre en place un système de transport aérien plus accessible, plus responsable et plus transparent pour les utilisateurs, les intervenants et les voyageurs.

En février 2021 et 2023, les ministres fédéraux et provinciaux se sont réunis pour examiner les défis propres au secteur du transport aérien au Canada. Les fonctionnaires s'engagent souvent par l'intermédiaire du conseil pour soutenir les actions intergouvernementales sur une série de sujets.

3. Aller de l'avant (2023 –)

Veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à des voyages aériens sûrs, efficaces et fiables est une priorité absolue pour le gouvernement du Canada. L'été 2022 a montré qu'il fallait prendre d'autres mesures et collaborer davantage pour assurer une reprise vigoureuse du secteur. Alors que nous entamons une nouvelle année de reprise, le gouvernement continue de prendre des mesures concrètes, notamment :

- Annoncer des améliorations dans le budget 2023 pour mieux protéger les passagers aériens et améliorer les opérations aéroportuaires et les contrôles de sécurité,
- Moderniser le parcours du voyageur,
- Améliorer la transparence, la responsabilité et l'accessibilité du secteur aérien canadien.

Budget 2023

Protéger les passagers

Le budget 2023 comprenait l'annonce des intentions de modifier la *Loi sur les transports au Canada* afin de renforcer le régime des droits des passagers au Canada, de rationaliser les processus d'administration des plaintes relatives au transport aérien devant l'Office des transports du Canada (Office) et d'accroître la responsabilité des transporteurs aériens. Les modifications ont ensuite été introduites dans le cadre du projet de loi C-47, Loi no 1 d'exécution du budget de 2023, qui été déposé au Parlement le 28 mars 2023.

En vertu de ces changements, les transporteurs aériens seraient tenus d'indemniser les voyageurs, à moins qu'ils ne puissent prouver qu'une perturbation a été causée par des circonstances spécifiques admissibles, qui seront prédéterminées dans des règlements établis par l'Office, en consultation avec le ministre des Transports. Les transporteurs aériens devront aussi mettre en place une procédure interne pour traiter les demandes d'indemnisation dans un délai de 30 jours.

Les modifications révisent également le processus de résolution des plaintes relatives au transport aérien, en augmentant la capacité de l'Office à fournir aux Canadiens des services de résolution des litiges en temps utile.

De plus, les pouvoirs d'exécution de l'Agence seront renforcés en augmentant le montant maximal des sanctions administratives pécuniaires (amendes) de 25 000 $ à 250 000 $ pour les sociétés, et en donnant à l'Office le pouvoir de conclure des accords de conformité avec les transporteurs aériens.

Ces mesures s'appuient sur l'annonce faite par le gouvernement le 14 mars 2023 d'un financement supplémentaire de 75,9 millions de dollars pour l'Office sur trois ans, afin de faire en sorte qu'elle dispose des ressources nécessaires pour accroître sa capacité de traitement des plaintes, accroître sa capacité de conformité et d'exécution, et d'établir un régime de recouvrement des coûts qui permettra à l'Agence de s'acquitter efficacement de son mandat pour les Canadiens.

Moderniser les contrôles de sécurité dans l'aviation

Le budget 2023 a fourni 1,8 milliard de dollars à l'ACSTA pour maintenir et augmenter les niveaux de service, améliorer les temps d'attente pour le contrôle et renforcer les mesures de sécurité dans les aéroports.

Ce financement permettra de réduire les temps d'attente de l'ACSTA, en particulier aux heures de pointe, sans compromettre la sûreté de l'aviation. Les ressources seront également utilisées pour renforcer la sécurité du programme canadien de contrôle des non-passagers et pour soutenir la capacité de l'ACSTA à répondre à une demande accrue en raison de l'augmentation du nombre de passagers.

Partage des données pour la transparence et la coordination sectorielle

Le projet de loi C-47 comprend également des modifications à la *Loi sur les transports au Canada* qui donneraient à Transports Canada le pouvoir d'élaborer des règlements pour assurer le partage des données entre les principaux partenaires du système aéroportuaire tout en protégeant l'information. Des règlements seront également créés pour obliger les transporteurs aériens à publier des informations sur le rendement sur leur site web.

Le gouvernement du Canada continuera à travailler en étroite collaboration avec les intervenants pour déterminer la meilleure façon d'accroître le rendement des aéroports et des compagnies aériennes. Il s'agira notamment de collaborer avec l'industrie pour améliorer le partage d'informations entre les intervenants de l'écosystème aéroportuaire afin d'accroître les gains d'efficacité.

Le budget 2023 a prévu 5,2 millions de dollars pour recueillir et analyser les données sur le rendement du secteur aérien, afin d'assurer le suivi et l'évaluation du rendement du secteur aérien. Nous nous engageons officiellement avec les aéroports, les compagnies aériennes et d'autres intervenants pour nous assurer que leurs points de vue sont pris en compte dans ce processus.

Améliorer le parcours du passager

Solutions de traitement approprié

En ce qui concerne l'amélioration de l'expérience des passagers, le gouvernement travaille actuellement avec les principaux intervenants pour explorer la meilleure façon de moderniser le transport aérien, afin de passer d'un processus manuel et papier de vérification de l'identité des passagers et des informations de voyage à un modèle intégré et numérique. Par exemple, l'ASFC modernise l'expérience du passage de la frontière grâce à son initiative de modernisation des voyageurs, qui comprend l'utilisation d'outils numériques et d'une technologie de correspondance faciale pour réduire d'environ 30 % le temps passé dans les kiosques.

« Traitement approprié-mode aérien »

- Le gouvernement lance une initiative qui modernisera l'expérience du voyageur à l'aéroport, de l'enregistrement à l'embarquement. Les passagers utilisent actuellement un processus manuel, basé sur le papier, pour accéder à chaque point de contrôle. L'initiative Traitement approprié-mode aérien donnera aux voyageurs la possibilité d'utiliser une expérience de voyage en libre-service, automatisée, intégrée et sans contact.
- Cette initiative rassemblera les opérateurs des aéroports (tels que les compagnies aériennes, les aéroports, l'ACSTA et l'ASFC), afin d'utiliser des solutions numériques pour partager les informations sur les passagers (telles que l'identité, les documents de voyage, les attributs des passagers et les informations sur le voyage), de sorte que les passagers n'aient pas besoin de présenter plusieurs documents lorsqu'ils accèdent à chaque point de contact de l'aéroport.
- Cela signifie que nous pourrions vérifier l'identité d'un passager au début de son voyage à l'aéroport (à la maison ou à l'enregistrement), plutôt qu'à la fin (à la porte d'embarquement). Cela permettrait également d'automatiser la vérification des photos d'identité en utilisant la technologie de reconnaissance faciale dans les aéroports.

Voyageur vérifié

L'ACSTA s'apprête à lancer le programme « Voyageur vérifié », une expérience de contrôle plus rapide et plus efficace pour les voyageurs admissibles dans certains aéroports du Canada, qui remplacera l'actuel « Programme pour les voyageurs dignes de confiance ».

Des lignes de contrôle réservées aux voyageurs vérifiés seront mises en place dans six aéroports (aéroport international de Vancouver, aéroport international d'Edmonton, aéroport international de Calgary, aéroport international de Winnipeg, aéroport international de Toronto Pearson et aéroport international de Montréal-Trudeau).

Nous espérons que ce programme permettra de désengorger les points de contrôle de sécurité en offrant des avantages tels que le maintien des ordinateurs portables, des appareils électroniques de grande taille, des liquides et des gels conformes dans les bagages à main, et le port de chaussures, de ceintures et de vestes légères pendant le processus de contrôle de sécurité.

Renforcer la responsabilité, la transparence et la viabilité

Processus de consultation du secteur aérien (avril 2023)

S'appuyant sur le Sommet national sur la reprise du secteur du transport aérien organisé en novembre par le ministre des Transports, le ministère a consulté les intervenants du secteur aérien en avril 2023, afin de discuter d'une série de questions clés ayant un impact sur le transport aérien.

Il s'agissait notamment des aéroports, des transporteurs aériens, de l'ACSTA, de NAV CANADA et des organisations autochtones. Les provinces et les territoires ont été impliqués par le biais d'un groupe de travail établi dans le cadre du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

Un **document de consultation** a fourni aux intervenants des informations de base et a identifié des domaines à prendre en considération, notamment

Modernisation des aéroports

- Amélioration de la responsabilité et de la transparence des aéroports
- Financement des aéroports
- Supervision et gestion des aéroports

Coordination, partage d'informations et normes de service

- Amélioration de la coordination entre les partenaires du secteur aérien
- Renforcement du partage d'information et meilleure disponibilité des données
- Responsabilisation des partenaires du secteur aérien par le biais de normes de service

Connectivité régionale et défis en matière d'emploi

- Connexion des régions rurales et éloignées
- Pénuries de main-d'œuvre

Au total, nous avons organisé des réunions avec 68 intervenants et reçu plus de 50 contributions écrites.

Loi sur la responsabilité en matière de transport aérien

Nous sommes attachés à la transparence et à la responsabilité dans le secteur du transport aérien. Cela donnera aux Canadiens des informations importantes sur la qualité des services aériens au Canada et aidera à tenir les aéroports, les compagnies aériennes et les autres exploitants responsables du respect de leurs obligations. Le 20 juin 2023 le ministre des Transports a présenté le projet de loi C-52, qui comprend le projet de loi sur la responsabilité en matière de transport aérien.

Les principales mesures seraient les suivantes

- **Normes de service et rapports publics :** Création de règlements obligeant les aéroports et autres exploitants à établir des normes de service pour les différents aspects du parcours du passager. Les règlements exigeraient également des exploitants qu'ils publient leurs rendements par rapport à ces normes.
- **Consultation sur le bruit :** Formalisation d'un protocole de consultation sur le bruit, faisant des exploitants d'aéroports le point de contact unique pour le public, et définition d'une procédure d'avis et de consultation du public lorsque des modifications de l'espace aérien sont envisagées.
- **Obligations environnementales :** Obligation pour les autorités aéroportuaires de rendre compte et de publier leurs plans d'action, leurs rapports et leurs objectifs en matière de climat.
- **Diversité :** Obligation pour les autorités aéroportuaires constituées en vertu d'une loi fédérale de rendre compte de la diversité parmi leurs administrateurs et membres de la haute direction, telle que définie par

la réglementation, afin d'assurer la cohérence avec les autres entités constituées en vertu d'une loi fédérale.

- **Exigences en matière de rapports :** Autoriser le ministre des Transports à exiger des aéroports et autres exploitants qu'ils fournissent des informations pour éclairer la prise de décision stratégique

Amélioration de l'accessibilité

Le projet de loi C-52 propose également des modifications à la *Loi sur les transports au Canada* afin d'aider à créer un Canada exempt d'obstacles pour les personnes handicapées. Les fournisseurs de services de transport dans le système de transport fédéral – y compris les transporteurs aériens et les aéroports – devront collecter et fournir des données sur l'accessibilité au ministre des Transports et à l'Office des transports du Canada.

Ces informations permettraient au gouvernement d'identifier, de supprimer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité des transports. Les fournisseurs de services de transport seraient également tenus de mettre en place une procédure de traitement des plaintes relatives à l'accessibilité et des mesures d'adaptation demandées par les personnes handicapées.

Énoncé de politique

Le secteur aérien est extrêmement capitalistique et nécessite un financement permanent important des infrastructures pour l'entretien et la croissance. Alors que les aéroports et les transporteurs aériens continuent de se remettre des lourdes charges financières engendrées par la pandémie, il est important que les conditions adéquates soient réunies pour assurer la durabilité et la viabilité du secteur aérien canadien.

Le gouvernement est en train d'élaborer une déclaration de politique générale destinée à montrer au secteur du transport aérien et aux investisseurs du secteur privé les possibilités d'investissement dans les aéroports du Canada tout en maintenant le modèle actuel d'autorité aéroportuaire privée à but non lucratif qui fonctionne dans le cadre d'une politique d'utilisateur-payeur. L'objectif est de montrer comment les autorités aéroportuaires pourraient obtenir la participation d'autres entités du secteur privé afin d'améliorer les installations aéroportuaires tout en contrôlant les redevances facturées aux utilisateurs.

Prochaines étapes

Ce n'est qu'aujourd'hui, plus de trois ans après le début de la pandémie, que le Canada retrouve les niveaux de trafic aérien de 2019. Ainsi, bien que les signes soient positifs et que les Canadiens bénéficient à nouveau du service dont ils ont besoin, il est important de reconnaître que la pandémie de COVID-19 a donné naissance à un système mondial de transport aérien avec une capacité réduite à absorber les chocs, en raison d'un endettement important, d'un nombre réduit d'avions et d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Il y a généralement moins de redondance dans le système qu'avant la pandémie, de sorte que lorsque les choses tournent mal – comme les événements météorologiques – les impacts peuvent être plus importants.

Le secteur aérien canadien a été confronté à de véritables défis depuis le début de la pandémie, révélant des problèmes complexes. Ces pressions nécessiteront une analyse, une collaboration et une action plus poussées. Le Canada peut s'enorgueillir d'avoir un secteur aérien de premier plan, et le gouvernement du Canada continuera à travailler avec tous les intervenants pour s'assurer que nous répondons aux besoins des Canadiens en matière de transport aérien. Il s'agira notamment de suivre de près les progrès accomplis à mesure que le système se rétablit et de travailler en collaboration avec le secteur pour relever les défis et saisir les possibilités qui se présentent.

Services aériens régionaux

Par exemple, la croissance du trafic au Canada a été inégale selon les régions et entre les grandes et les petites communautés. Lors de récentes consultations, les intervenants ont souligné que l'impact durable de la pandémie a

été particulièrement grave dans les zones rurales et éloignées du Canada et pour la **connectivité régionale**, où les problèmes d'accès de longue date ont été exacerbés. Pour un certain nombre de petites communautés et de communautés régionales, les services aériens réguliers ont été plus lents à se rétablir. Par exemple, le nombre de vols a été réduit ou il y a eu moins de liaisons directes avec d'autres communautés plus importantes. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance de la connectivité aérienne en tant que moteur du tourisme et du développement économique, et pour l'accès aux services clés dans les grandes collectivités. Transports Canada collaborera avec les provinces et les territoires, les partenaires fédéraux et les intervenants pour surveiller cette reprise, comprendre les causes des difficultés actuelles et trouver des solutions.

Pénuries de main-d'œuvre

De nombreux intervenants ont également établi un lien entre le ralentissement de la reprise des services aériens dans certaines régions et les vastes **pénuries de main-d'œuvre** auxquelles l'industrie aéronautique est actuellement confrontée. La reprise après la pandémie a révélé un défi mondial majeur en termes de pénurie de travailleurs qualifiés dans l'ensemble du secteur, y compris les pilotes et les spécialistes de la maintenance des aéronefs. Selon les données de Statistique Canada, environ 45 % des pilotes, des mécaniciens de bord et des instructeurs de vol sont âgés de 45 à 64 ans. Au cours des dix prochaines années, le secteur aérien et ses partenaires devront continuer à s'adapter au départ à la retraite de ces travailleurs, créant ainsi une pression supplémentaire sur un marché du travail déjà tendu.